



DECISION

Objet : Marché BET VIDALAT (réfection des chaufferies multisites)

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU les articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT le budget de l'exercice en cours,

CONSIDERANT que la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a lancé une consultation relative à la maîtrise d'œuvre de travaux de réfection des chaufferies multisites,

CONSIDERANT les offres reçues pour cette consultation et l'analyse qui en a été faite en application des critères de jugement préétablis,

CONSIDERANT l'avis des membres de la Commission marchés, réunis en séance en date du 24 juillet 2025, exprimés sur la base du rapport d'analyse,

DECIDE

Article 1 : De procéder à la signature du marché passé selon la procédure adaptée N° MA2519 avec la société BET VIDALAT, domiciliée à Lyon (69009) pour un montant maximum de 27 600,00 € HT.

Article 2 : Le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification reconductible 2 fois 12 mois.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédiée.

Article 4 : Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérécours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 14 août 2025

**Pour Le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Marc MONTEUX**

